

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

**Présents** : LAHACHE Robert-GRECO Valérie-DUBOIS Gilles-BAUM Eric- COLLET Mickaël  
CASTAGNOZZI Franco-LHUILIER Jean-GODEY Alain-FRANCOIS Stéphane-COLLET Florian  
**Excusés** : THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)  
SALGUEIRO Victor (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 13

date convocation : 28 mars 2024

date affichage : 08 avril 2024

Secrétaire de séance : Mr COLLET Mickaël

---

**Délibération 15/2024**

**OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux .

- - -

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, par treize voix pour,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 17.1 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.79 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.75 %
- cotisation foncière des entreprises : 19.56%

**CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08 avril 2024

Madame le Maire, Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

**Présents** : LAHACHE Robert-GRECO Valérie-DUBOIS Gilles-BAUM Eric- COLLET Mickaël  
CASTAGNOZZI Franco-LHUIILLIER Jean-GODEY Alain-FRANCOIS Stéphane-COLLET Florian

**Excusés** : THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)  
SALGUEIRO Victor (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 28 mars 2024

Conseillers présents : 11

date affichage : 08 avril 2024

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mr COLLET Mickaël

---

**Délibération 16/2024**

**Vote du budget primitif 2024**

Rappel de l'exercice N-1 :

- Dépenses de fonctionnement : 438 251.25 euros
- Recettes de fonctionnement : 543 416.77 euros
- Dépenses d'investissement : 64 574.72 euros
- Recettes d'investissement : 37 760.41 euros

Report de fonctionnement 2023 : 402 407.95 euros

Report d'investissement 2023 : 45 394.46 euros

Soit un excédent global de fonctionnement de 507 573.47 euros

Soit un excédent global d'investissement de 18 580.15 euros

**Rappel de l'affectation du résultat au budget**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 105 165.52 euros
- Un excédent reporté de : 402 407.95 euros
- Soit un excédent cumulé de 507 573.47euros
  
- Un déficit d'investissement de 26 814.31 euros
  
- Un excèdent reporté de 45 394.46 euros

- Un déficit des restes à réaliser de 29 556.00 euros
- Soit un besoin de financement de 10 975.85 euros

Affectation du résultat d'exploitation comme suit :

C/1068 affectation complémentaire en réserve : 10 975.85 euros

C/002 résultat reporté en fonctionnement : 496 597.92 euros

C/001 résultat d'investissement reporté : 18 580.15 euros

Le conseil municipal procède au vote du budget primitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

\*approuve et vote le budget primitif 2024 de la commune (avec reports 2023) comme suit :

\*dépenses et recettes de fonctionnement : 959 097.62 euros

\*dépenses et recettes d'investissement : 287 656.00 euros

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08 avril 2024

Madame le Maire, Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

**Présents** : LAHACHE Robert-GRECO Valérie-DUBOIS Gilles-BAUM Eric- COLLET Mickaël  
CASTAGNOZZI Franco-LHULLIER Jean-GODEY Alain-FRANCOIS Stéphane-COLLET Florian  
**Excusés** : THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)  
SALGUEIRO Victor (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 13

date convocation : 28 mars 2024

date affichage : 08 avril 2024

Secrétaire de séance : Mr COLLET Mickaël

---

**Délibération 18/2024**

**Location du logement communal sis 45 avenue du Général Leclerc**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de louer le logement F3 situé 45 avenue du Général Leclerc pour une durée de 6 ans.
- Fixe le montant du loyer mensuel à la somme de 520 euros
- Autorise Mme le Maire à rechercher un locataire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire (bail, état des lieux...)

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08 avril 2024

Madame le Maire, Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

**Présents** : LAHACHE Robert-GRECO Valérie-DUBOIS Gilles-BAUM Eric- COLLET Mickaël  
CASTAGNOZZI Franco-LHUILIER Jean-GODEY Alain-FRANCOIS Stéphane-COLLET Florian

**Excusés** : THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)  
SALGUEIRO Victor (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 13

date convocation : 28 mars 2024

date affichage : 08 avril 2024

Secrétaire de séance : Mr COLLET Mickaël

### Délibération 19/2024

#### Adressage de la commune

Madame le Maire informe que l'article 169 de la Loi 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. **Le conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.** Le décret d'application publié le 11 août en prévoit les modalités d'application.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un responsable de l'action commerciale de La poste est venu présenter l'analyse de la qualité d'adressage de la commune de Roville-Devant-Bayon et propose une aide à la dénomination et numérotation des voies.

Montant du devis : 2 454.92 euros HT soit 2 945.90 euros TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

\*décide d'accepter l'aide de l'entreprise la Poste pour l'adressage de la commune

\*accepte le devis d'un montant de 2454.92 euros HT soit 2945.90 euros TTC.

\*s'engage à inscrire cette dépense au budget communal 2024

\*autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08 avril 2024

Madame le Maire, Clara BRETON

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON' around the perimeter and 'M \* 54284 \*' in the center.